

EXERCICE 2020

RAPPORT D'ANALYSE ESG ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

L'assurance d'un esprit de famille



Sommaire

A.	Introduction	Erreur ! Signet non défini.
A.1	Démarche générale	3
A.2	Au sein des portefeuilles	3
A.3	Moyens d'information	3
A.4	Adhésion à des chartes, labels	3
A.5	Risque ESG	4
A.6	Classes d'actifs et évaluation ESG	4
B.	Informations relatives au rapport d'analyse ESG et transition énergétique établi au 31/12/2020 conformément aux directives de la loi LTE	5
B.1	Acteurs et méthodologie	5
B.1.1	Emetteurs privés	5
B.1.2	Emetteurs publics	6
B.2	Résultats au 31/12/2020	6
B.2.1	Emetteurs privés	7
B.2.2	Emetteurs publics	13
C.	Patrimoine immobilier	15
D.	Actifs de Diversification et Unités de Compte	Erreur ! Signet non défini.
E.	Perspectives 2021	17
F.	Conclusion	18

A. INTRODUCTION

A.1 DEMARCHE GENERALE

Pour La France Mutualiste, la responsabilité sociétale et environnementale est une conviction ancrée dans son identité et ses valeurs. Cette responsabilité, nous voulons la traduire en actes auprès de nos parties prenantes, selon 3 axes :

- vis-à-vis de nos collaborateurs, et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous voulons être une entreprise centrée sur l'humain (cela passe par une politique de développement humain ambitieuse).
- vis-à-vis de la société dont nous faisons partie, nous voulons être une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations d'intérêt général, notre Fonds social et d'entraide...).
- vis-à-vis des adhérents qui nous font confiance, nous voulons être un assureur responsable, tout en leur donnant la possibilité, à travers nos solutions d'assurance, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement.

A.2 AU SEIN DES PORTEFEUILLES

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une sensibilité à ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation, sous l'angle de l'ESG, des éléments composant notre portefeuille.

A.3 MOYENS D'INFORMATION

Ce rapport est disponible sur le site de notre Mutuelle www.la-france-mutualiste.fr.

A.4 ADHESION A DES CHARTES, LABELS

Notre Mutuelle est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

A.5 RISQUE ESG

La Direction financière de notre Mutuelle, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi, étudie mensuellement un rapport fourni par notre partenaire Ofi AM sur toutes controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille de titres obligataires détenus en direct. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées, une décision pourra être soumise à notre Direction générale et entraîner jusqu'au désinvestissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices.

Un point mensuel est également réalisé sur notre portefeuille d'actions géré au travers d'OPC dédiés à l'aide des données transparisées fournies par les sociétés de gestion.

A.6 CLASSES D'ACTIFS ET EVALUATION ESG

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG. Etant donné l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille.

Pour cet exercice, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations) et, par transparence, les actions détenues via les OPC dédiés (périmètre constant par rapport à l'exercice précédent).

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des émetteurs.

La Direction immobilière de La France Mutualiste a également mis en place, dès 2012, une politique d'amélioration continue du patrimoine.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE ETABLI AU 31/12/2020 CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE LA LOI LTE

B.1 ACTEURS ET METHODOLOGIE

La France Mutualiste est accompagnée par la société de gestion Ofi Asset Management et plus particulièrement son Pôle d'Analyse ISR.

La méthodologie retenue est donc celle mise en œuvre par Ofi Asset Management.

B.1.1 Emetteurs privés

L'analyse repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (11 grandes thématiques retenues : changement climatique, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, comportement sur les marchés, conseil...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est parfaitement intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité et d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur ou l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs.

Concernant la dimension environnementale liée au changement climatique, les critères analysés sont :

- Ceux liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires...),
- Ceux liés à la transition énergétique :
 - Les émissions de carbone dans le processus de production (exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités, effort de réduction de ces émissions, effort d'amélioration de l'efficacité énergétique),
 - Les émissions de carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits),
- Et enfin les opportunités de développement dans les technologies « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite *Best-in-Class*). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,

- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'évaluation de l'empreinte carbone se fait via la méthode des émissions financées. Le calcul évalue les émissions produites par les entreprises et financées par l'investisseur. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investi.

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Le portefeuille d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index (indice de référence).

Une analyse TEE (Transition Energétique et Ecologique) des émetteurs vient compléter le calcul de l'empreinte carbone. Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émission carbone selon deux axes : les émissions de gaz à effet de serre et l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique.

Les émetteurs sont ensuite classés en fonction de leur résultat :

- Opportunité forte,
- Opportunité,
- Neutre,
- Risque,
- Risque fort.

B.1.2 Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats. Le référentiel d'évaluation est constitué de 12 enjeux marquant le plus possible l'action d'un Etat en faveur du développement durable (énergie et carbone, eau et biodiversité, filières vertes, rejets toxiques, emploi, équité sociale, éducation, santé, respect des citoyens, indépendance et stabilité, qualité de la gestion, éthique).

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait l'objet de l'attribution d'un score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

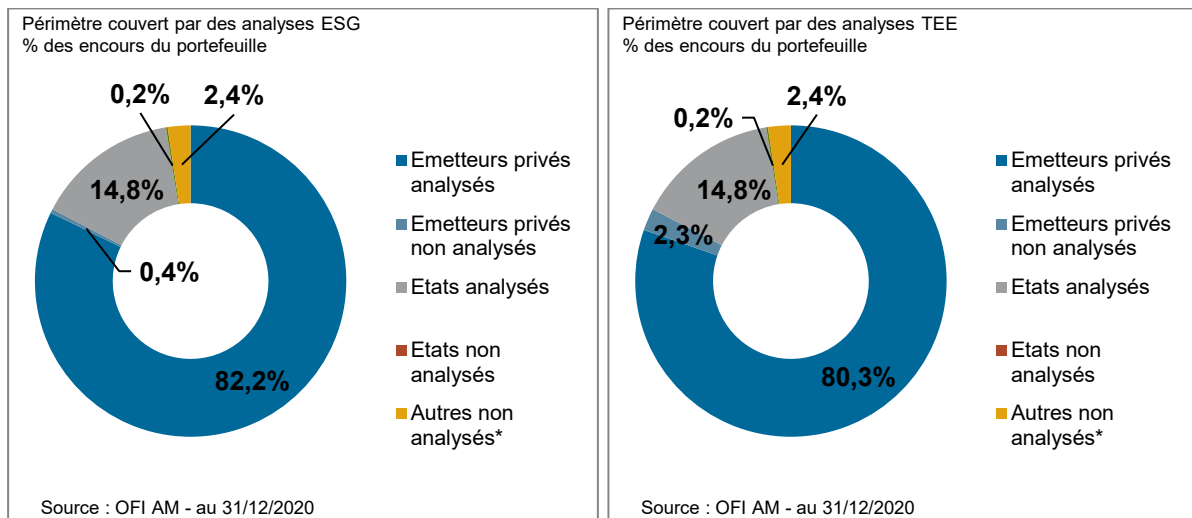
Une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG selon la même échelle que celle des émetteurs privés (cf. ci-dessus).

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir des données des émissions de carbone des Etats publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollars de PIB.

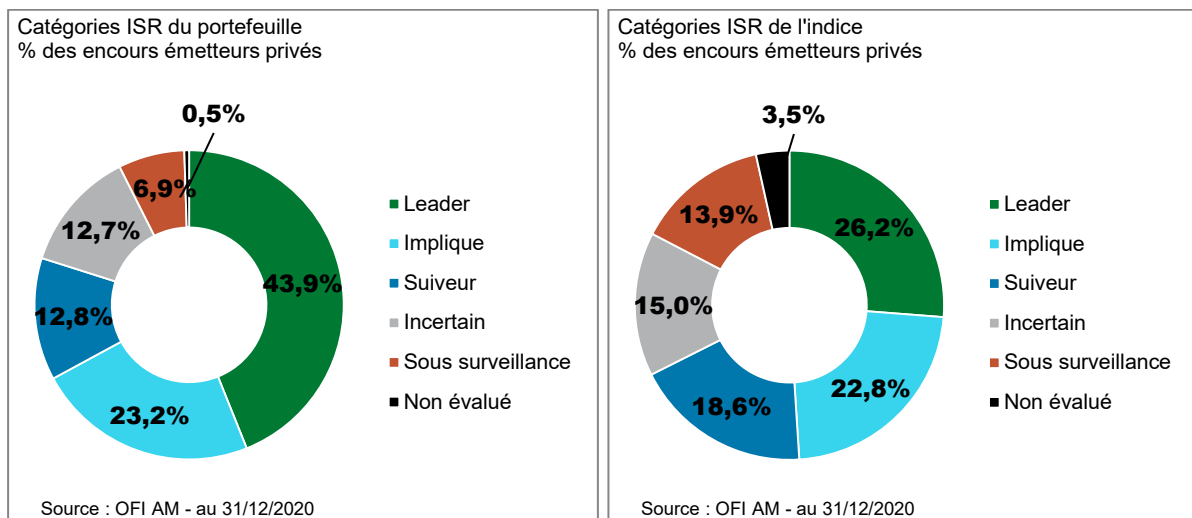
B.2 RESULTATS AU 31/12/2020

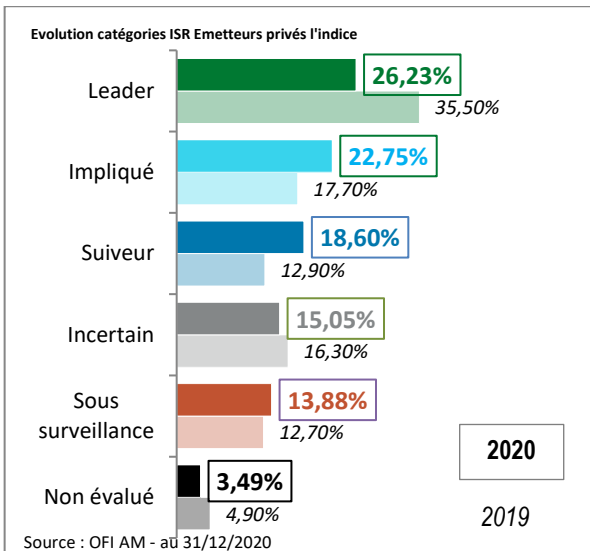
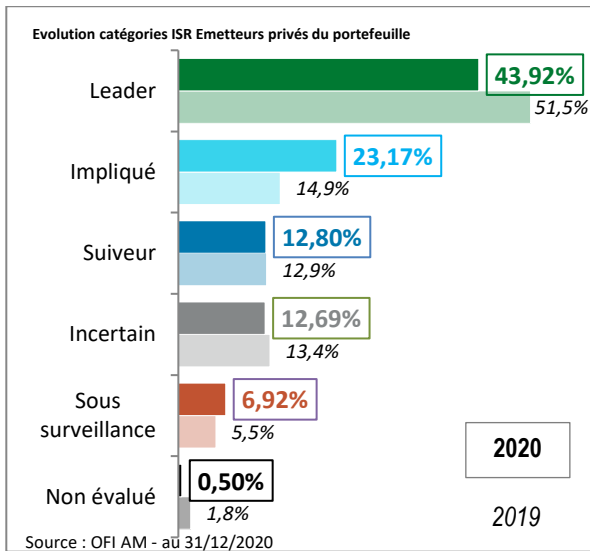
Les résultats de La France Mutualiste présentés pour 2020 comprennent l'ensemble des titres obligataires détenus en direct ainsi que les OPC dédiés Actions, traité en transparence.

Ci-après, les périmètres d'analyses (par transparence) ESG et TEE.



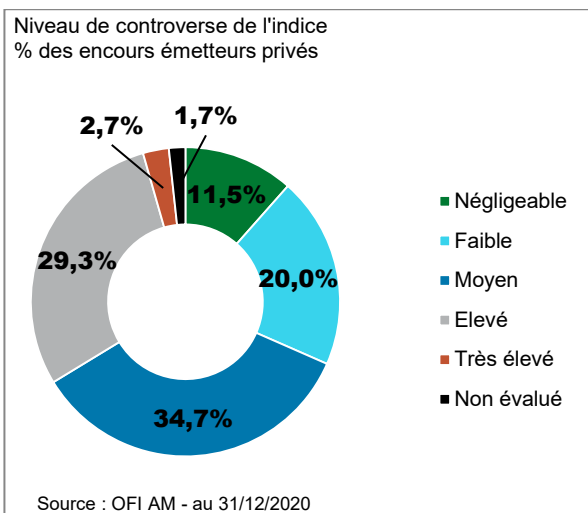
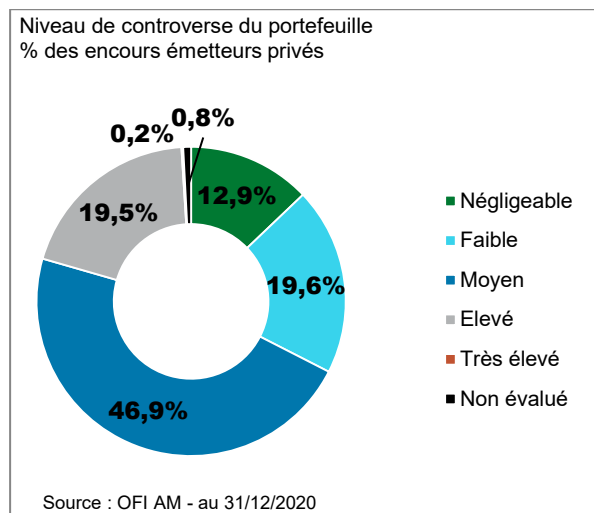
B.2.1 Emetteurs privés





La baisse d'émetteurs *leaders* s'explique essentiellement par un transfert important d'émetteurs *leaders* à *impliqués*. Nous pouvons citer en particulier le secteur bancaire, émetteurs surpondérés au sein de notre portefeuille, en partie reclassés en *impliqués*. Le poids de nos émetteurs *leaders* et *impliqués* dans le portefeuille provient principalement des secteurs financiers, industrie et services aux collectivités. La catégorie « sous-surveillance » progresse légèrement malgré des désinvestissements pré-identifiés tels que Shell ou LafargeHolcim, compensés par des arrivées dans cette catégorie, tel qu'AT&T ou Eni.

Controverses :



Seul 0.2% des encours analysés concerne des émetteurs ayant des controverses majeures selon les critères ESG. Le portefeuille obligatoire ne contient aucune exposition à des controverses majeures, après décision en 2019 de désinvestir les sociétés exposées.

Le nombre de controverses élevées est 10pts en dessous de l'indice de référence et les controverses négligeables plus de 4pts au-dessus.

La vision par transparence des portefeuilles actions montre que 9 émetteurs controversés de 6 secteurs différents sont présents dans notre portefeuille d'actions, ils représentent 1.19% du total des investissements en actions cotées (moins de 0.2% du patrimoine global). Cette proportion est en forte baisse par rapport à 2019, en effet, les émetteurs controversés représentaient 2.64% du portefeuille action. Cette diminution s'explique notamment par les efforts des gérants de nos fonds dédiés de réduire leurs investissements dans les sociétés

dont la notation ESG est faible et comportant des risques réputationnels. Ces émetteurs controversés sont les suivants :

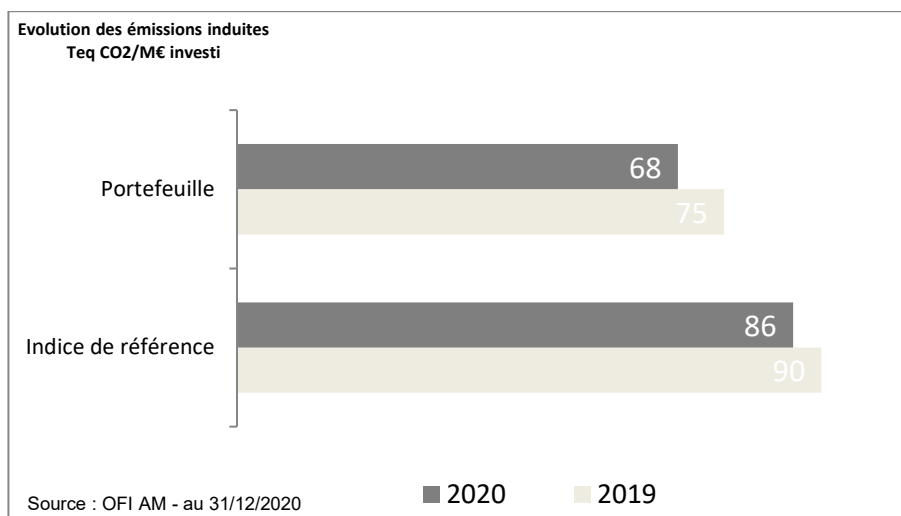
- Pétrole :
 - Shell (0.46% de la poche action)
- Tabac :
 - British American Tobacco (0.01% de la poche action)
- Mines :
 - Rio Tinto (0.31% de la poche action)
 - BHP Group (0.07% de la poche action)
 - Glencore (0.03% de la poche action)
- Chimie :
 - Bayer (0.15% de la poche action)
- Banque et Finance :
 - Deutsche Bank (0.12% de la poche action)
 - DWS Group (0.01% de la poche action)
- Matériaux :
 - Lafarge Holcim (0.03% de la poche action)

Il est à noter que les équipes de LFM suivent de près l'évolution des controverses des principales lignes détenues dans nos OPC dédiés Actions. En effet, chaque mois lors d'une réunion mensuelle de suivi du portefeuille, les controverses affectant les principales pondérations sont revues et suivies. En 2020, aucune de ces dernières n'a conduit à des désinvestissements dans les portefeuilles de La France Mutualiste.

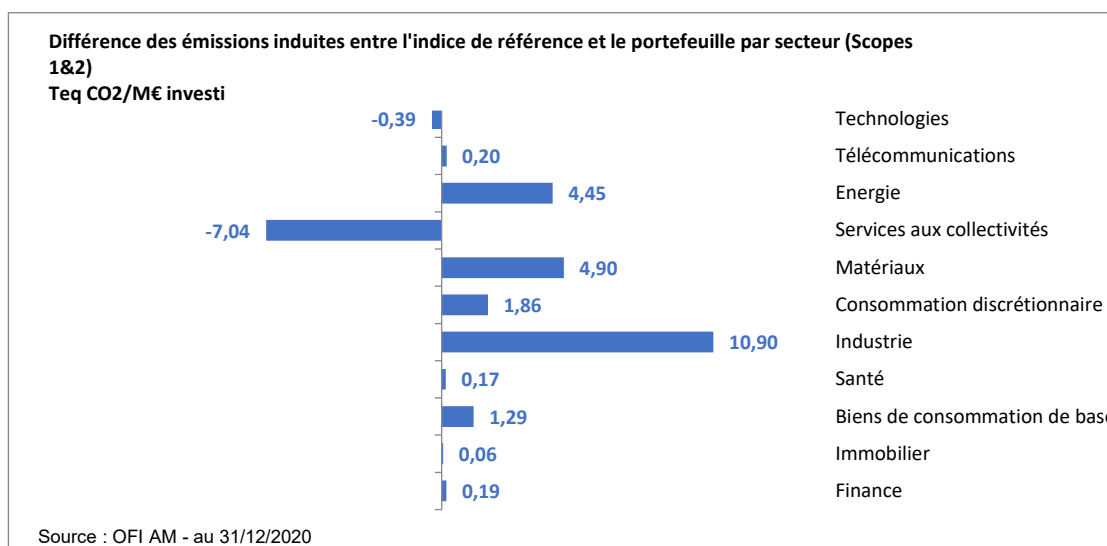
A noter que seul 0.8% des encours n'est pas suivi dans cette méthodologie selon les critères ESG - Controverses.

Emissions carbonees et analyse TEE (Transition Énergétique et Écologique) :

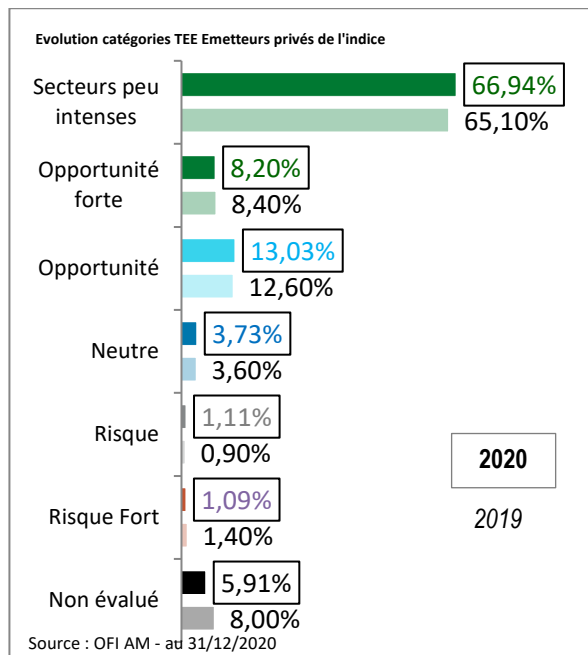
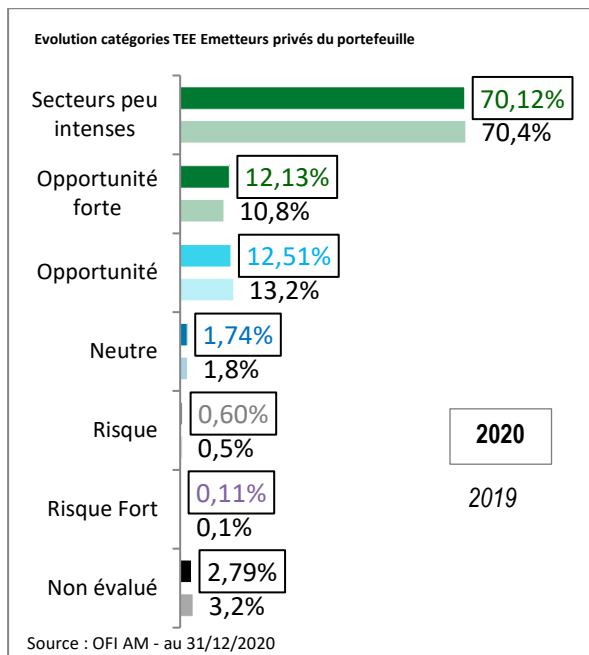
Le calcul des émissions financées est présenté dans les graphes ci-après.



Depuis 2017 (102t CO2/M€), nous avons réduit de 34 tonnes équivalent CO2 les émissions de chaque million d'euros investi, réduction supérieure à celle de l'indice (24 tonnes). Nous nous sommes attachés à être plus sélectifs dans des secteurs générateurs d'émissions, tel que les secteurs des matériaux de base, l'industrie, les biens de consommation ou services aux consommateurs. Lors de l'analyse d'un nouvel émetteur, une recherche extra-financière est réalisée.



Par ailleurs, les émetteurs sont catégorisés vis-à-vis de leur impact à la TEE. La répartition des émetteurs et l'évolution de celle-ci est la suivante :

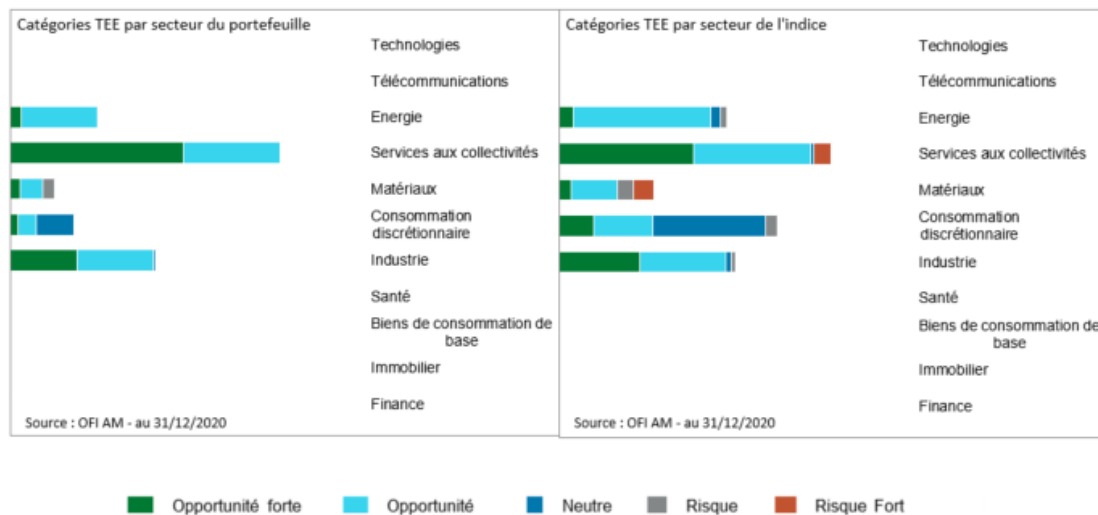


L'essentiel du portefeuille LFM (70%) est investi dans des sociétés de secteurs peu intenses en émissions de gaz à effet de serre. Les investissements classés en catégorie opportunité représentent le reste du portefeuille (25%). La catégorie risque fort est quant à elle marginale avec 0.11% des encours.

A isopérimètre :

Portefeuille (en %)

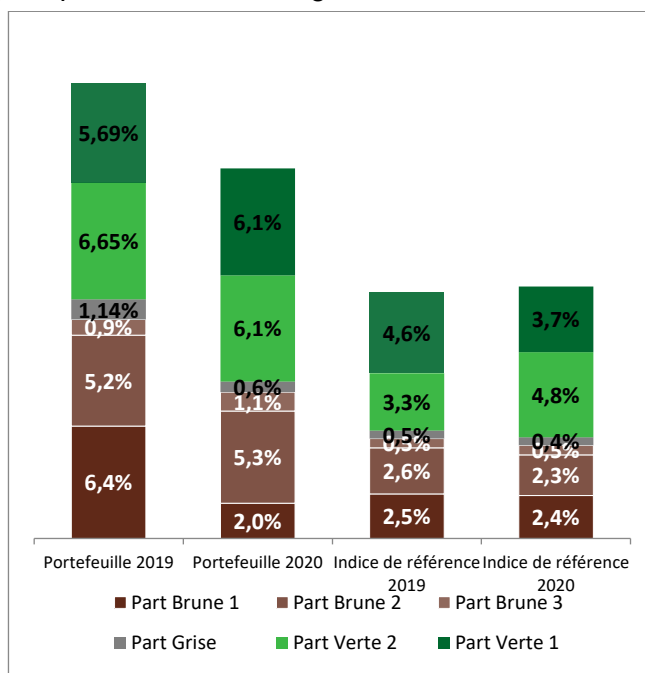
Indice de référence (en %)



Les secteurs les plus à même de soutenir la transition énergétique sont ceux représentés sur le graphique au-dessus. LFM parvient à investir dans des sociétés leaders de la transition écologique grâce à une gestion « Best-in-class ».

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- Ayant un chiffre d'affaires lié au charbon thermique (exploitation ou production d'énergie), compris entre 10% et 30%. Ils sont désignés par le terme « Part brune ».
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10% minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



LFM continue sa progression dans la sélection des émetteurs et dans la réduction de la « part brune ». Cette part brune la plus polluante a été divisée par 3. La « part verte » de LFM est à 12,2%, au-dessus de l'indice de référence qui est à 8,5%. Une attention particulière sera portée aux émetteurs nouvellement classifiés en part brune.

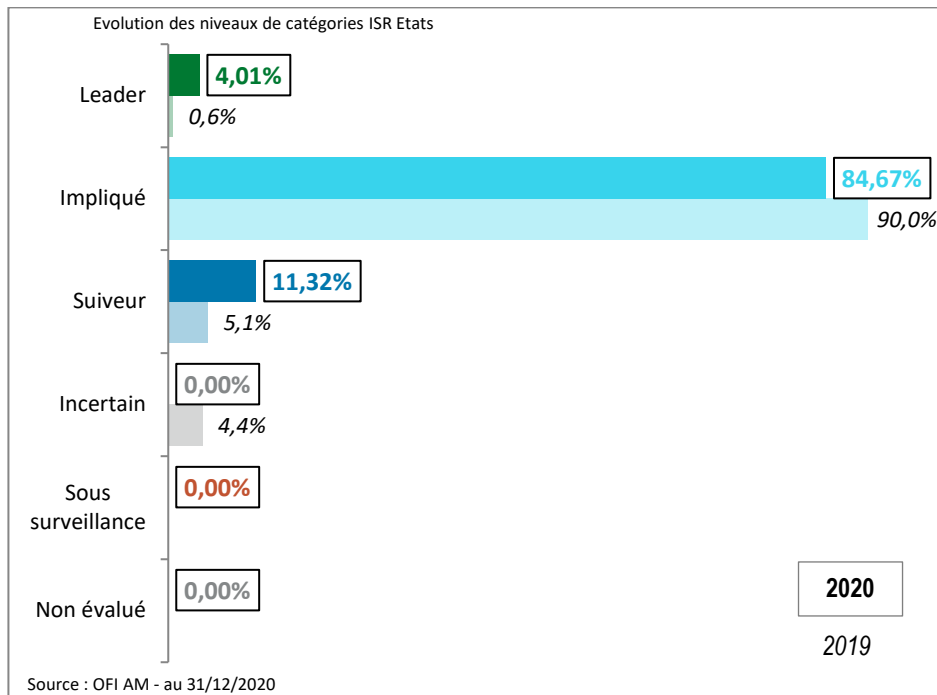
Autre :

Un green (ou social) bond est une obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental ou social. Les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable, d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants, ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Ce marché est en développement, et notre Mutuelle a augmenté de presque 50% sa position en 2020 : à la fin de l'année, elle détient en portefeuille 241 M€ de nominal de green ou social bonds émis par Engie, Covivio, Icade, Generali, ESB, Digital Realty, CNP, Crédit Agricole, Natixis, ING, National Bank of Canada, Citigroup et Munich Re. Ce marché est encore étroit, mais tend à s'étoffer. Si les conditions financières le permettent, notre Mutuelle vise à doubler sous 3 ans ses investissements.

B.2.2 Emetteurs publics

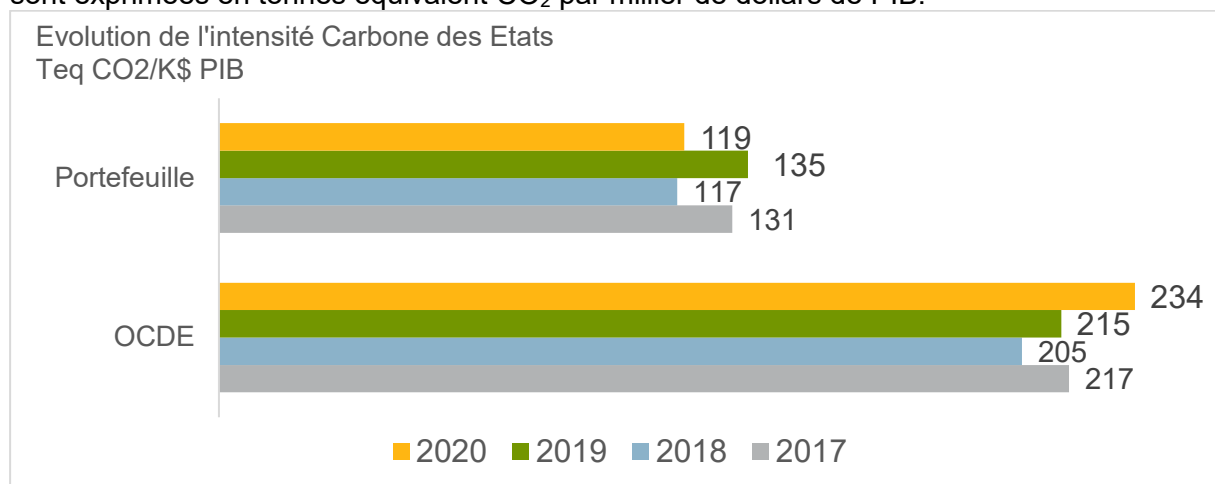
ESG :



L'essentiel du portefeuille d'émetteurs publics est constitué d'Etat/institutions impliqués dans l'amélioration ESG.

Intensité carbone :

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données d'émissions carbone publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollars de PIB.



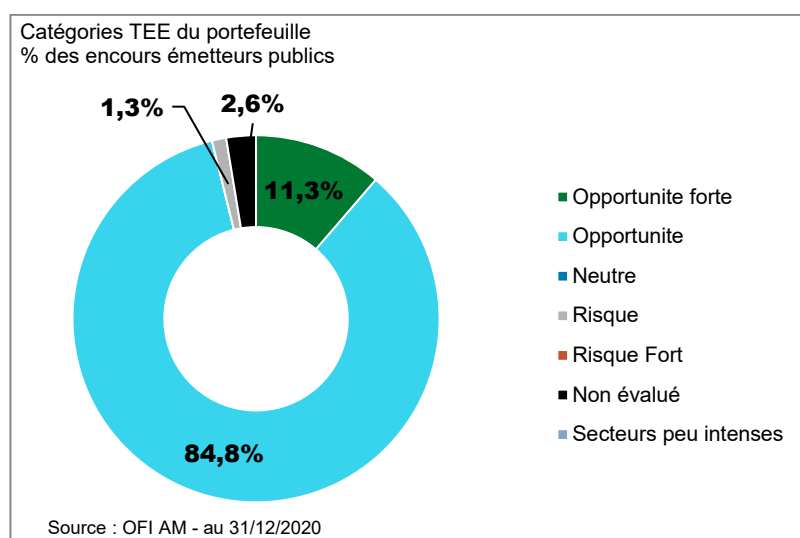
Notre sélection d'émetteurs publics continue d'être globalement moins émettrice de CO₂ que la moyenne des pays de l'OCDE.

Analyse TEE :

Au même titre que les émetteurs privés, les émetteurs publics sont classés sur leur effort à la TEE. Cette classification comprend :

- L'Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂ / PIB
- La Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

La répartition par catégorie TEE est la suivante :



Le portefeuille est constitué d'Etats/institutions engagés dans la limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le portefeuille d'émetteurs publics ne comprend pas d'Etats/institutions en risque.

C. PATRIMOINE IMMOBILIER

Depuis 2012, La France Mutualiste réalise des audits techniques de ses immeubles en vue de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants.

Ces audits et études réalisés par des professionnels du bâtiment, nous permettent d'établir des plans pluriannuels de travaux, et de prioriser nos interventions en fonction. Les améliorations environnementales de notre parc immobilier, la maîtrise des dépenses d'énergie, l'amélioration des espaces verts et le respect de l'hygiène en particulier des locaux poubelles, sont les principaux objectifs recherchés dans ces études.

Nous intégrons également ces objectifs dans les relations avec nos entreprises de travaux, qui doivent respecter une charte annexée à nos contrats précisant nos exigences en matière de sécurité, de droit social, et de bonnes pratiques environnementales.

Les trois priorités de nos actions, sont les suivantes :

I. Environnementales : gestion de l'énergie

- Nous travaillons chaque année à des travaux d'amélioration énergétique de nos installations de chauffage et avons procédé en 2020 à la première partie de la rénovation de la chaufferie du site CONVENTION/LOURMEL. La rénovation de la seconde chaufferie de l'ensemble DANTZIG/GUILLOT/TOUSSAINT a été reportée sur 2021 compte-tenu de la période de crise sanitaire.
- Afin de maîtriser nos dépenses énergétiques tout en assurant le meilleur confort de nos locataires, nous continuons de suivre en temps réel les températures de chauffage de nos appartements suite à la mise en place de sondes de températures installées entre 2016 et 2017 dans un échantillon de logements tests. Ces capteurs nous permettent de contrôler le respect des températures minimales et maximales prévues aux contrats d'entretien et d'exploitation de nos installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et de les faire ajuster.
- Tous nos immeubles détenus en pleine propriété bénéficient d'un contrat d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage et équipement sanitaire. Nos contrats, de type MTI (Marché Température avec Intéressement) comprennent la gestion de l'énergie, l'entretien courant et la garantie totale à répartition et transparence des équipements.
Ces contrats incluent une démarche d'efficacité énergétique suivant la ligne fixée par le Grenelle de l'Environnement, par la Loi de Transition Energétique du 17/08/15. Ainsi La France Mutualiste vise à garantir dans la durée des économies d'énergie et une réduction des gaz à effet de serre. Les consommations énergétiques de notre parc ont été en moyenne améliorées de 20% sur l'ensemble des sites au cours des cinq dernières années. **L'objectif 2020 de réduction des consommations de 7% a été dépassé et nous avons atteint 8%.**
Nous nous attachons les services d'un cabinet expert en la matière qui assure le suivi des prestations d'exploitation de nos chaufferies, nous assurant le soutien technique de la bonne gestion de nos installations et l'assistance à la gestion du budget d'exploitation.
- Dans le cadre de la loi ELAN visant à individualiser les frais de chauffage collectif, nous équipons depuis 2018, en première phase, les radiateurs de nos logements de robinets thermostatiques. Après les immeubles du 109 Courcelles et du 11 rue de Dantzig, nous avons réalisé en 2019 la pose de robinets thermostatiques sur les immeubles desservis par la chaufferie du 9 Dantzig, des rues de la Condamine et de l'Assomption et du square Jean Thébaud. Compte-tenu de la crise sanitaire, les

travaux des sites PSICHARI, GRANIER/CODET/CHEVERT et CONVENTION/LOURMEL ont été reportés sur 2021.

- En 2021, nous généraliserons les éclairages led à l'occasion de la rénovation de nos parties communes.

1. Sociétales : Confort et bien être

- Le suivi en temps réel des températures de chauffage de nos appartements fait partie de nos obligations et engagement de confort vis-à-vis de nos locataires. Les capteurs installés chez nos locataires, nous permettent de contrôler le respect des températures minimales et maximales prévues aux contrats d'entretien et d'exploitation de nos installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et les faire ajuster.

Nous continuons de transmettre à nos locataires, sur demande, la courbe de température de leur appartement.

- Lorsque nous procédons à des rénovations totales d'appartements, nous veillons au renforcement de l'isolation thermique intérieure des murs en pignon, ainsi qu'à un renforcement de l'isolation phonique intérieure de ces derniers. Des doublages acoustiques sont posés sur tous les murs séparatifs entre deux logements afin d'améliorer le confort de vie de nos locataires.

Systematiquement dans le cadre de nos gros travaux, nous étudions la possibilité d'isoler nos façades dans un souci de confort thermique et d'amélioration énergétique.

II. Gouvernance : Amélioration du service à nos locataires

- Une plateforme digitale dédiée aux échanges avec nos locataires et à la traçabilité du traitement de leurs demandes a été mise en place en 2019. Nous continuons de travailler à l'amélioration et l'enrichissement des fonctionnalités de cet outil, dans un souci permanent d'amélioration de la satisfaction de nos locataires.

D. ACTIFS DE DIVERSIFICATION ET UNITES DE COMPTE

Autres actifs au sein des portefeuilles détenus par La France Mutualiste :

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille, La France Mutualiste a construit un portefeuille de fonds d'actifs illiquides généralistes (actions non cotées, dettes privées). Les gérants de ces fonds prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer les critères extra-financiers dans le pilotage de leurs investissements. En complément, La France Mutualiste a investi également dans des fonds thématiques favorisant la transition énergétique.

Ainsi, un total de 62 M€ d'engagements a été pris à ce jour dans 6 fonds gérés par 4 sociétés de gestion (Acofi, Demeter, Pearl et RGreen) finançant des infrastructures d'énergies renouvelables tant en dette qu'en fonds propres.

10 M€ ont également été engagés dans le fonds Paris Fonds Vert géré par Demeter, fonds dédié aux solutions d'efficacité énergétique pour les grandes agglomérations.

Toujours dans la poche de diversification, un engagement de 10 M€ a été pris dans un fonds travaillant sur la dépollution et la réhabilitation des terrains et friches industriels. Il se place entre l'industriel et le promoteur. Ce fonds est géré par la société de gestion Brownfields.

Unités de compte proposées aux adhérents de La France Mutualiste :

Pour permettre à nos adhérents d'investir leur épargne sur des supports gérés selon des principes ISR, La France Mutualiste a référencé dans sa gamme d'Unités de compte des OPCVM utilisant l'analyse extra-financière en sus des analyses financières classiques.

Nous avons choisi des fonds prenant en compte des critères ESG :

- CPR USA ESG (contrats Actépargne2, LFM Perf'Form),
- AIS Protect (contrats Actépargne2)
- LFM Actions Monde Volatilité Contrôlée (contrat Passerelle) répliquant l'indice MSCI World ESG Leaders avec un mécanisme de contrôle de volatilité.

D'autres ont le label ISR:

- BFT Crédit Opportunités (contrats Passerelle et LFM PER'Form),
- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (contrat LFM PER'Form),
- Ecofi Enjeux Futurs (contrat Actépargne2),
- Insertion Emploi Dynamique (contrat LFM PER'Form),
- Ofi RS European Growth Climate Change (contrats Actépargne2, LFM Perf'Form)

De plus le fonds Insertion Emploi Dynamique dispose du label Finansol.

Le fonds M Climate Solutions géré par Montpensier Finance est labellisé GreenFin.

Tikehau Short Duration (au sein du contrat LFM PER-Form) dispose du label LuxFlag ESG.

E.PERSPECTIVES 2021

En vue de renforcer l'intégration des enjeux ESG au sein de la gestion financière de son portefeuille, la Mutuelle a souscrit à une base de données émetteurs (Vigéo) en vue d'intégrer un volet extra-financier à ses analyses crédit.

3 gérants se sont formés auprès de la SFAF sur l'analyse extra-financière, et ont obtenu la certification CESGA délivrée par l'EFFAS.

Au 1^{er} janvier 2021, de nouvelles limites/exclusions ont été introduites dans la gestion du portefeuille obligatoire détenu en direct par la Mutuelle :

- Exclusions sectorielles :
 - Pas de chiffre d'affaires lié aux mines anti personnelles (traité d'Ottawa),
 - Pas de chiffre d'affaires lié aux armes à sous-munitions (convention d'Oslo),
 - Pas d'acteurs liés à la pornographie (plus de 5% de son chiffre d'affaires),
 - Pas de tabac (plus de 5% de son chiffre d'affaires),

- Pas d'extraction de charbon (plus de 5% de son chiffre d'affaires).
- Secteur « utilities » (électricité, gaz, eau) : limitation à 20% de l'utilisation du charbon thermique et son absence à horizon 2030.
- Le secteur « énergie » (pétrole) sera limité à 5% du patrimoine.

Des discussions sont en cours avec nos gérants actions pour mettre en œuvre ces restrictions également au sein des fonds dédiés Actions.

F. CONCLUSION

Le portefeuille de placements de La France Mutualiste a une bonne notation selon les critères ESG ou TEE développés ci-dessus, grâce aux choix de titres et aux exclusions réalisés.

Par ailleurs, près de 30% des supports en unités de compte proposés par La France Mutualiste développent une gestion ESG, et cette part est en croissance rapide. Enfin, le patrimoine immobilier est également géré dans une optique d'amélioration permanente, notamment de la performance énergétique des bâtiments.

La prise en compte d'une approche ESG dans la gestion de nos portefeuilles va être poursuivie et intensifiée dans le futur. En particulier, les équipes de la direction financière de la Mutuelle poursuivent leur appropriation des critères extra-financiers pour les rendre encore plus centraux dans leurs décisions d'investissement, et s'assurer de leur mise en œuvre par les sociétés de gestion en charge de nos OPC dédiés Actions.



L'assurance d'un esprit de famille



La France Mutualiste - Siège social : Tour Pacific | 11-13 cours Valmy 92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° SIREN 775691132